

A.C.T.

**Appartements de Coordination
Thérapeutique**

Rapport d'activité 2024

Annexe 5
Rapport d'activité 2024 des ACT - Hébergement

Rapport d'Activité Standardisé Annuel 2025
Données 2024
- Appartements de coordination thérapeutique -

Définitions : On appelle **personne accompagnée ou résident**, la personne atteinte d'une pathologie chronique étant accompagnée dans le dispositif ACT et qui occupe donc, une place autorisée. On appelle **accompagnants**, les personnes qui vivent avec cette personne accompagnée.

Région	Auvergne Rhône Alpes
Département	Cantal
Année	2024

Certaines cases possèdent un point rouge, si vous cliquez dessus, un commentaire apparaîtra

I. La structure

1- Identification de la structure

Nom de l'ACT	ACT ANEF CANTAL
Personne à contacter	Monsieur Teylouni Alain, chef de service
N° FINESS de l'ACT	15 000 375 4

Adresse	bureaux au 46 rue du Cayla
Code postal	15000
Commune	AURILLAC

Téléphone	06 07 34 71 69
Adresse électronique	lhss@anef15.fr
Site Internet	www.anef15.fr

2- Identification de l'organisme gestionnaire

Nom de l'organisme gestionnaire	ANEF CANTAL
Structuration de l'établissement	N° FINESS de l'entité juridique de rattachement : 15 000 194 9

Adresse	91 avenue de la République
Code postal	15000
Commune	AURILLAC

Téléphone	04 71 48 63 23
Adresse électronique	direction@anef15.fr
Site Internet	anef15.fr

3- Autres établissements et services gérés par la structure gestionnaire

		Oui/Non	Précisez :
Établissement/service médico-social du secteur "personnes confrontées à des difficultés spécifiques"	LHSS, LAM, ACT un chez soi d'abord ...	oui	LHSS, ACT HLM
	CSAPA, CAARUD	non	
Établissement/service médico-social	Secteur des personnes âgées	non	
	Secteur des personnes en situation de handicap	non	
Établissement/service social relevant du secteur de l'accueil, de l'hébergement, de l'insertion ou du dispositif national d'accueil pour les demandeurs d'asile		oui	CHRS, AVDL, SIAO, IML, ADJ, ADJ Mobile, Maison Relais
Établissement/service sanitaire		non	
Service de prévention et d'accueil dont maraude		oui	Accueil de jour itinérant
Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO), 115		oui	SIAO et 115
Service d'accompagnement social au logement, à l'insertion professionnelle		oui	AVDL
Autre structure ou dispositif		oui	Activité dans le champ de la protection de l'enfance, CPCA, CER

4- Frais de siège (article R314-87 CASF)

Oui/Non		
Frais de siège	NON	Si oui, date d'autorisation

Article R. 314-87 CASF : "Les budgets approuvés des établissements ou services (sociaux et médico-sociaux) peuvent comporter une quote-part de dépenses relatives aux frais de siège social de l'organisme gestionnaire. Cette faculté est subordonnée à l'octroi d'une autorisation, délivrée à l'organisme gestionnaire par l'autorité désignée (...), qui fixe la nature des prestations, matérielles ou intellectuelles, qui ont vocation à être prises en compte".

5- Évaluation

Échéance pour la mise en œuvre de l'obligation d'évaluation externe	30/09/24
---	----------

6- Projet d'établissement

Date d'entrée en vigueur	01/04/2019
Date d'échéance	11/02/2024

Oui/Non

Existe-t-il des critères d'admission formalisés dans le projet d'établissement ?

Oui/Non

Précisez lesquels

La demande d'admission est réceptionné par l'équipe. L'étude des demandes est faite en réunion pluri-disciplinaire, il s'agit dans un premier temps d'évaluer si la demande est recevable. Une fois les dossiers étudiés, une liste par priorité est arrêtée selon les besoins des demandeurs et les logements disponibles. A la suite de cette commission d'admission, les personnes sont convoquées à des entretiens de pré-admission dès lors qu'un logement est disponible ou en voie de l'être. Il s'agit de s'assurer auprès de la personne de sa capacité à se projeter au sein du dispositif. La personne, le chef de service et un travailleur social qui expose sur la base du livret d'accueil les modalités d'accompagnement. La situation sociale est évaluée et les possibilités d'accompagnement sont présentées. Une rencontre avec le médecin et l'infirmière est organisée afin de faire le point sur la situation médicale de la personne et les besoins qui en découlent. Les modalités d'accompagnement médicales et paramédicales sont présentées. La rencontre avec la psychologue de l'établissement est également programmée pour permettre d'évaluer la nécessité du soutien et sensibiliser le résident à sa mise en œuvre. Ces entretiens valident l'admission. La décision se prend à l'issue de la réunion d'équipe.

7- Partenariats/conventions

Dont nombre de partenariats formalisés

Précisez le nom des établissements/services/dispositifs avec lesquels une convention de partenariat est signée ainsi que l'objet de la convention

	Oui/Non		
Avec des structures médico-sociales spécialisées en addictologie	oui	3	CSAPA (OPPELIA), Addictions France, service d'addictologie du Centre Hospitalier Henri Mondor (15000-Aurillac)
Avec des structures médico-sociales du secteur "personnes confrontées à des difficultés spécifiques"			L'association ANEF Cantal gère également les LHSS du département et l'équipe se partage sur les missions LHSS et ACT.
Avec des structures médico-sociales du secteur "personnes âgées" ou "personnes en situation de handicap"	oui		ESAT, foyer de vie (FO, FAM), CAP EMPLOI, ACART, Maisons de retraite...
Avec des structures/services sanitaires publics ou privés			L'association ANEF Cantal gère également l'Equipe Mobile Santé Précarité et de l'Equipe Mobile Incurie
Avec des dispositifs d'accompagnement à la fin de vie/soins palliatifs			
Avec des centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD)			Promotion Santé
Avec des dispositifs d'appui à la coordination (DAC)	oui		DAC 15
Avec des médecins généralistes libéraux			
Avec des infirmiers libéraux	oui	1	Cabinet Ranchilac Christelle - 15000 Aurillac
Avec des kinésithérapeutes libéraux			
Avec des caisses primaires d'assurance maladie (CPAM)	oui		CPAM 15 et parfois hors département
Avec des ambulances ou taxis conventionnés			
Avec des pharmacies	oui		Pharmacie Lafayette - La montade 15000 Aurillac
Avec des laboratoires de biologie médicale	oui		Sylab - 15000 Aurillac
Avec des centres d'imagerie médicale			
Avec des centres de vaccination			
Avec des établissements/services sociaux ou des gestionnaires de logements adaptés	oui		Conseil Départemental, Associations tutélaires, SIAO
Avec l'administration pénitentiaire	oui		SPIP Aurillac
Avec des associations caritatives	Oui		EMMAUS, secours populaire, resto du coeur, Fring'aide...
Avec des services/dispositifs culturels ou de loisir	oui		Associations, clubs, DAHLIR, Musées, théâtre d'Aurillac...
Avec des bailleurs	oui	2	Cantal Habitat, Polygone
Autres, précisez			
TOTAL			6

Commentaires

L'équipe travaille en lien avec les partenaires du droit commun (CPAM, CAF, MDPH, France travail...) pour l'accès mais surtout le maintien de droit (CSS, AAH, RSA...). L'équipe travaille également en lien avec les mandataires judiciaires (curatelle, tutelle) mais aussi les conseillers SPIP. Un travail de partenariat est aussi possible avec des acteurs de la formation ou de l'insertion professionnelles (ACART, agences intérim, AFORMAC...). Un travail de collaboration est aussi mis en place avec les travailleurs sociaux du Centre Hospitalier d'Aurillac, des CSAPA et autres associations d'accompagnement spécialisé. L'équipe participe une fois par semaine à une séance de "sport adapté" avec les personnes accueillies par le biais de l'association DAHLIR. Des échanges et des bilans sont également prévus plusieurs fois dans l'année. Un logiciel a également été mis en place afin de faire un retour de chaque participation aux séances par le professionnel présent.

II. MOYENS FINANCIERS DU DISPOSITIF ACT

À partir du compte administratif :

Recettes :

	GI : Produits de la tarification	176 667 €
	GII : Autres produits relatifs à l'exploitation	22 339 €
	GIII : Produits financiers et produits non encaissables	4 449 €

Montant total de la participation des résidents réellement enregistré comme produit	4 845 €
---	---------

Charges :

	GI : Dépenses liées à l'exploitation courante	15 098 €
	GII : Dépenses liées au personnel	154 356 €
	GIII : Dépenses liées à la structure	42 469 €

Montant total annuel de l'aide financière attribuée aux personnes accompagnées	0 €
--	-----

Montant total annuel de l'aide en nature attribuée aux personnes accompagnées	0 €
---	-----

Descriptions des aides financières et en nature attribuées aux personnes accompagnées ou à leurs accompagnants :

Commentaires

Les moyens financiers des ACT inclus la part des 2 places des ACT HLM, car la Dotation globale n'est pas détaillé pour les deux dispositifs. Le résultat comptable est en déficit de - 8 184,78€

III. L'ÉQUIPE SALARIALE DU DISPOSITIF ACT

Convention collective

convention de 1966

En nombre d'Équivalents Temps Plein Travaillé-ETPT au 31/12 de l'année concernée
 ETPT : un temps plein correspond à 35 heures par semaine (exemple : un mi-temps est compté 0,5 ETPT)

	Salariés de la structure (en ETPT)	Vacations (en ETPT)	Mis à disposition par d'autres structures (en ETPT)	Total
Médecin généraliste	0,05			0,05
Médecin spécialiste	0,00			0,00
Infirmier diplômé d'état (IDE)	0,20		0,50	0,70
Psychologue	0,25			0,25
Kinésithérapeute	0,00			0,00
Dietéticien	0,00			0,00
Aide-soignant	0,00			0,00
Auxiliaire de soins	0,00			0,00
Auxiliaire de puériculture	0,00			0,00
Art-thérapeute, équitérapeute, canithérapeute, masseur...	0,00			0,00
Assistant de service social	1,00			1,00
Éducateur spécialisé	0,00			0,00
Éducateur jeunes enfants	0,00			0,00
Moniteur-éducateur	0,00			0,00
Conseiller en économie sociale et familiale (CESF)	0,00			0,00
Technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF)	0,00			0,00
Auxiliaire de vie sociale	0,00			0,00
Aide médico-psychologique	0,00			0,00
Maître de maison	0,00			0,00
Médiateur en santé/santé mentale	0,00			0,00
Pair-aidant	0,00			0,00
Conseiller conjugal et familial	0,00			0,00
Chargé de mission logement	0,00			0,00
Conseiller emploi / insertion	0,00			0,00
Enseignant en activités sportives adaptées	0,00			0,00
Animateur	0,00			0,00
Directeur	0,00			0,00
Chef de service	0,25			0,25
Assistant de direction	0,00			0,00
Secrétaire	0,00			0,00
Comptable	0,00			0,00
Agent d'accueil	0,00			0,00
Agent technique, ouvrier	0,00			0,00
Professionnel de l'entretien des locaux	0,00			0,00
Veilleur de nuit	0,00			0,00
autres précisez :				0,00
				0,00
				0,00
				0,00
				0,00
				0,00
Total	1,75	0	0,5	2,25
Stagiaires				0,00
Service civique				0,00

L'équipe dédiée est-elle structurée et stable ?

Nombre de personnes

Effectifs réels dans la structure	5
Nombre de départs dans l'année	2
Nombre de recrutements dans l'année	2

Temps partagés entre membres de l'équipe :

Nombre d'heures dans l'année

pour des réunions d'équipe	138
pour des synthèses	10
pour de l'analyse des pratiques	40

Commentaires (impact de la présence d'accompagnants, nouveaux accompagnements mis en place ...)

Une dame accueillie sur les ACT a débuté son accompagnement en ACT en présence de son fils majeur, l'équipe avait ainsi proposé un accompagnement global à son fils en élaborant un projet personnalisé. Cet accompagnement a été de courte durée puisque des conflits mère-fils ont mis un terme à la prise en charge du fils de madame.

IV. LA FILE ACTIVE

File active : les personnes affectées par une maladie chronique occupant une place autorisée du dispositif ACT hors les murs (hors accompagnants)

Accompagnants : les autres personnes vivant dans le même "lieu de vie"

	Femme	Homme	Transgenre	Mineur	Total
Nombre de personnes accompagnées dans l'année (File active)	1	6	0	0	7
Dont nombre de personnes allophones	0	0	0	0	0
dont nouvelles personnes accompagnées dans l'année	0	3	0	0	3
dont nombre de sortants dans l'année	0	5	0	0	5

Langues parlées par les personnes accompagnées allophones	
---	--

	Adulte	Mineur	Total
Nombre total d'accompagnants dans l'année	1		1
dont nouveaux accompagnants dans l'année			0

Nombre de personnes accompagnées (file active) ayant résidé dans l'année avec un ou plusieurs accompagnants	1
Dont avec accompagnants(s) adulte(s) uniquement	1
Dont avec accompagnants(s) adulte(s) et mineur(s)	
Dont avec accompagnants(s) mineur(s) uniquement	

1

V. CAPACITÉS ET MODALITÉS D'HÉBERGEMENT

1- Capacité

au 31/12 de l'année concernée (hors places accompagnant)

Nombre total de places autorisées au 31/12	4
dont nombre total de places installées au 31/12	4
dont nouvelles places autorisées au cours de l'année	0

2- Modalités d'hébergement

	Nombre de places installées
En hébergement individuel	4
en hébergement semi-collectif	0
en hébergement collectif	0
Total	4

	Oui/Non
Une présence est-elle assurée 24h/24 ?	non
Existe-t-il un dispositif d'astreinte ?	oui

Nombre de places accessibles pour les personnes à mobilité réduite (tout accessible)	1
--	---

Commentaires (impact de la présence des accompagnants...)

La présence éducative/médicale est assurée du lundi au dimanche 7jours/7 mais pas de manière continue 24h/24, l'équipe est présente du lundi au vendredi de 8h à 18h le jeudi jusqu'à 21h et le weekend une présence est assurée le samedi à hauteur de 5h et le dimanche 4h

VI. SITUATION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

1- Situation administrative - droit au séjour (ne pas tenir compte des accompagnants)

Ces items ont pur l'objet de valoriser le travail d'ouverture des droits et d'insertion sociale réalisée en ACT

Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée

Personnes sorties dans l'année
(file active) : situation à la sortie
(personne décédée comprise)

Personne de nationalité française (carte nationale d'identité (CNI), passeport, sans document...)	7	5
Personnes détenant la nationalité d'un pays membre de l'Union européenne	0	0
Personnes originaires d'un autre pays en situation régulière	0	0
Personnes originaires d'un autre pays en situation irrégulière	0	0
autres précisez :		
Ne sait pas/ non renseigné		
Total	7	5

2- Protection maladie (ne pas tenir compte des accompagnants)

Protection maladie de base :

Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée

Personnes sorties dans l'année
(file active) : situation à la sortie

Nombre de personnes bénéficiant d'une protection maladie de base	7	5
Nombre de personnes ne bénéficiant pas d'une protection maladie de base	0	0
Ne sait pas/ non renseigné	0	0
Total	7	5

Protection complémentaire :

Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée

Personnes sorties dans l'année
(file active) : situation à la sortie

Nombre de personnes bénéficiant d'une protection complémentaire	6	5
Nombre de personnes ne bénéficiant pas d'une protection complémentaire	1	0
Ne sait pas/ non renseigné	0	0
Total	7	5

Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée

Personnes sorties dans l'année
(file active) : situation à la sortie

Nombre de personnes accompagnées bénéficiant de la reconnaissance en affection de longue durée (ALD)	7	5
Nombre de personnes accompagnées ne bénéficiant pas de la reconnaissance ALD	0	0
Ne sait pas/ non renseigné	0	0
Total	7	5

3- Ressources (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Ressource principale : indiquez une seule source (la plus importante) de revenus par personne. Pour un résident mineur, indiquez la ressource principale de la famille (des accompagnants) si possible.

Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée

Personnes sorties dans l'année
(file active) : situation à la sortie

Nombre de personnes ayant des revenus d'activité (salaire et primes) ou de remplacement	2	2
Nombre de personnes bénéficiant d'allocations ou assimilés	5	3
Sans revenu	0	0
autres précisez :		
Ne sait pas/ non renseigné		
Total	7	5

4- Situation professionnelle (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Indiquez une seule situation par personne

Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée

Personnes sorties dans l'année
(file active) : situation à la sortie

En emploi (temps plein ou partiel)	2	1
Scolarisé ou en formation	0	0
Demandeur d'emploi	0	1
Retraite ou préretraite	1	1
En invalidité ou inaptitude au travail reconnue par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH)	1	0
Sans activité professionnelle, ni scolarisation, ni formation	3	2
Sans autorisation administrative de travailler	0	0
autres, précisez :		
Ne sait pas/ non renseigné		
Total	7	5

VII. ACTIVITÉS RÉALISÉES

Ne concerne que les professionnels mentionnés dans la partie III

1- Pré-admission

Nombre d'entretiens de pré-admission dans l'année 6

2- Modalités de l'accompagnement médico-psycho-social

Nombre d'entretiens individuels dans l'année par type de professionnels (si plusieurs intervenants participent à l'entretien individuel, compter 1 par intervenant)

	Nombre d'entretiens individuels	Nombre de personnes accompagnées concernées
Médecin	8	7
Personnel paramédical		
Psychologue	26	6
Professionnels de la filière socio-éducative		
Directeur ou chef de service		
Autre, précisez		
Infirmier	18	7
travailleurs sociaux	231	7

Nombre d'activités de groupe dans l'année	92
Nombre de personnes accompagnées ayant participé à ces activités de groupe	6

Précisez ces activités de groupes

Plusieurs ateliers éducatifs et thérapeutiques ont été proposés sur l'année 2024. 92 au total. L'équipe a notamment proposé 12 sorties marche : ces marches sont proposées sur Aurillac (stade de Peyrolles, Hélicas, jardins partagés sur la route de Saint-Simon) mais également sur l'extérieur : barrage de Saint Etienne Cantalès, Lac des graves, ancienne route de SAINT SIMON. 19 ateliers jeux de sociétés ont été proposés en partenariat avec la maison relais de l'ANEF Cantal afin de permettre aux personnes accompagnées de travailler leur lien social, stimulation de la mémoire et de la concentration mais également dans un but de rythmer les journées en proposant une activité à l'extérieur des ACT. 11 séances DAHLIR ont été faite afin de permettre aux personnes de pratiquer une activité physique, travailler un projet d'insertion et leur lien social. 9 ateliers cuisines ont été fait en mixant les personnes accueillies aux LHSS et aux ACT, ces ateliers s'élaborent avec le groupe afin de travailler son rapport à l'alimentation, l'élaboration d'un repas équilibré mais également travailler le lien social. 1 atelier numérique a été mis en place dans les locaux L'@telier à Aurillac, une personne des ACT a bénéficié d'un temps individuel dans son logement ne pouvant se déplacer. 1 sortie au Lioran a été faite afin de voir un match de Hockey ainsi que partager un repas ensemble en associant la maison relais de l'ANEF Cantal, 1 sortie cheval a été programmée permettant aux personnes accueillies d'appréhender leur corps, d'entrer en relation avec l'animal et de faire parfois face à leur peur de l'animal, 1 atelier jardin afin d'égayer les extérieurs des LHSS et faire des plantations de légumes, 1 sortie à Maurs a été organisée avec la Maison Relais pour voir un film en plein air ainsi qu'un après-midi pêche au lac de Crandelles dont l'objectif était de travailler la pair-aidance. Des sorties en lien avec la culture ont été organisées : 1 sortie à Murat pour participer à la journée culturelle des cornets, 2 sorties aux marchés de Noël (Aurillac et Saint-Flour), 1 sortie cirque, 1 sortie au musée d'Art et d'Archéologie d'Aurillac. L'équipe a souhaité mettre en place des soirées à thèmes à la Maison Relais 1 soirée Karaoké a été organisée. 3 ateliers Santé ont été fait sur l'année 2024 en partenariat avec Promotion Santé Auvergne-Rhône Alpes sur les thématiques : les émotions, les boissons énergétiques et la création de crèmes saines pour le corps et le visage. Enfin, 24 ateliers de relaxation/sophrologie ont été réalisés, ces ateliers fonctionnent soit en collectif ou en individuel dans un but de diminuer les tensions corporelles (schéma corporel descendant), évacuer les douleurs et favoriser le bien-être par le biais de visualisations positives en renforçant l'estime de soi et la confiance en soi.

Nombre d'accompagnements dans l'année pour une démarche extérieure (rendez-vous médicaux, démarches administratives...)			147
Nombre de personnes accompagnées (file active) concernées par ces accompagnements			7

3- Soutien et suivi après la sortie du dispositif

	Oui/Non
Existe-t-il un service de suivi après la sortie du dispositif ?	Oui

Nombre de personnes sorties dans l'année ayant bénéficié d'un suivi / soutien après leur sortie	2
---	---

	1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 mois à 1 an
Nombre de personnes sorties suivies dans l'année pendant :	2		
	Total		
			2

Décrivez le type de suivi proposé

Deux personnes accompagnées sur les ACT ont pu bénéficier d'un autre suivi: l'une a intégré les LHSS car son autonomie en ACT n'était pas suffisante et l'autre a bénéficié d'un suivi ACT HLM, ce suivi a été court car le monsieur a quitté rapidement le département. Le service propose systématiquement un suivi aux personnes après leur prise en charge. Il s'avère que sur l'année 2024 sur les 5 personnes sortantes 2 ont quitté précipitamment le dispositif sans en informer l'établissement, 2 ont bénéficié d'un autre suivi et pour la dernière elle est retournée dans son logement à Maurs et bénéficiait déjà d'un suivi avec une assistante sociale de secteur.

4- Intervention de prestataires extérieurs auprès des personnes accompagnées

Nombre de personnes accompagnées (file active) nouvellement concernées dans l'année (hors changement de prestataires)

Hospitalisation à domicile, soin palliatif à domicile...	1
Infirmiers à domicile, services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), infirmiers libéraux...	4
Appareillage médicalisé (oxygène à domicile, lits médicalisés...)	2
Pharmacien, pharmacien à domicile	0
Kinésithérapeute	0
Détecticien	0
Ophthalmologue, opticien	0
Pédicure, podologue	0
Dentiste, orthodontiste	3
Ergothérapeute	0
Psychologue	1
Médecin traitant	5
Médecin généraliste (non-médecin traitant)	0
Psychiatre	3
Autres médecins spécialistes (chirurgie)	1
Autres médecins spécialistes (soins)	4
CAARUD, service addictologie...	3

autres professionnels (para) médicaux, précisez :

Service d'interprétariat	0
Conseiller en insertion professionnelle	3
Accès à la formation/alphabétisation	0
Juriste, avocat	2
Service pénitentiaire d'insertion et probation	0
Tutelle, curatelle	3

autres professionnels, précisez :

MASP (CD)	1
AS (CD)	1

Commentaires

Sur l'année 2024 l'établissement a particulièrement travaillé avec les mandataires judiciaires pour 3 personnes, le service a accompagné un monsieur vers la demande d'une MASP l'assistante sociale a pu faire le lien lors du premier entretien. Au niveau de l'emploi et de l'insertion professionnelle les travailleurs sociaux ont accompagné 3 personnes, pour l'une une orientation vers une formation STEP'S a été faite, 1 personne a été accompagnée à ses rendez-vous France Travail et pour la troisième plusieurs contacts téléphoniques et rencontres ont été organisés auprès de France Travail et CAP Emploi afin de travailler le projet professionnel ainsi qu'une demande auprès de la MDPH pour solliciter une RQTH.

5- Modalités d'intervention spécifique pour l'accueil des personnes sous main de justice

Sur l'année 2024 l'établissement n'a pas accompagné de personne sous main de justice, cependant le travail partenarial avec les instances judiciaires se fait de manière très fluide quand cela est nécessaire.

6- Descriptif qualitatif de l'activité

Au niveau para-médical : L'activité des infirmières de l'établissement est multiple. Les infirmières proposent en fonction de l'autonomie et la capacités des patients à l'accompagnements aux rendez-vous médicaux et para-médicaux. Elles gèrent les documents administratifs liés à la santé, l'organisation des différentes démarches entreprises. Elles participent à l'élaboration du projet personnalisé avec les travailleurs sociaux à partir des diagnostics infirmiers posés. Elles échangent avec tous les professionnels de la santé qui gravitent autour de la personne accompagnée. Elles animent des ateliers qui visent à la promotion de la santé et accompagnent les patients dans une démarche d'amélioration de leur santé en globalité.

Au niveau médical : le médecin de l'établissement réalise des bilans de santé auprès des personnes accompagnées (examens clinique, diagnostic) Il délivre des ordonnances médicales. Il dispense et coordonne les soins préventifs, curatifs ou palliatifs visant à promouvoir, maintenir ou restaurer la santé.

Au niveau social : les travailleurs sociaux accompagnent les personnes accueillies dans leur vie quotidienne, elles évaluent leur capacité à habiter et procurent un accompagnement dans leur gestion, elles veillent au respect des règles de vie et du règlement de fonctionnement, elles orientent les personnes vers un accès aux droits sociaux : logement, santé, CAF CPAM, MDPH... et élaborent le suivi au niveau administratif, elles accompagnent à la réinsertion sociale en travaillant le projet professionnel, elles animent les ateliers éducatifs et thérapeutiques en développant les projets collectifs afin de favoriser l'intégration sociale des personnes, rompre l'isolement, développer les compétences et aptitudes, elles élaborent en collaboration avec les infirmières les projet personnalisé de chaque personne accueillie et en analysent le suivi en équipe, elles travaillent en partenariat en orientant, accompagnant quand la situation de la personne le nécessite mais également en travaillant avec les personnes ressources tout au long de l'accompagnement de la personne.

VIII. CANDIDATURES, ADMISSIONS et REFUS D'ADMISSION

1- Candidatures

Il s'agit ici de toutes les candidatures reçues et pas uniquement les candidatures des nouveaux entrants

	Femme	Homme	Transgenre	Mineur	Total
Nombre de candidatures reçues dans l'année	1	6	0	0	7
dont nombre de candidatures avec accompagnant	0	0	0	0	0

Indiquez le nombre de candidatures reçues dans l'année, en fonction de la pathologie chronique principale, ayant motivé la demande des candidats

Indiquez une seule pathologie par candidature

	Femme	Homme	Transgenre	Mineur	Total
Déficit immunitaire primitif grave nécessitant un traitement prolongé, infection par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH)					0
Hépatite B					0
Hépatite C					0
Tumeur maligne (cancer), affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique (exemple : lymphome)					0
Diabète de type 1 et diabète de type 2 de l'adulte ou de l'enfant					0
Néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif (insuffisance rénale)					0
Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves		1			1
Accident vasculaire cérébral invalidant					0
Formes graves des affections neurologiques et musculaires (dont myopathie), épilepsie grave					0
Insuffisance respiratoire chronique grave (exemple : asthme grave)		1			1
Affections psychiatriques de longue durée (exemples : dépression récurrente, troubles bipolaires)					0
Artériopathies chroniques avec manifestations ischémiques					0
Bilharziose compliquée					0
Maladie coronaire : infarctus du myocarde					0
Tuberculose active, lèpre					0
Cirrhoses					0
Insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques					0
Hémoglobinopathies, hémolyses, chroniques constitutionnelles et acquises sévères					0
Hémophilies et affections constitutionnelles de l'hémostase graves					0
Maladie d'Alzheimer et autres démences					0
Maladie de Parkinson					0
Maladies métaboliques héréditaires nécessitant un traitement prolongé spécialisé					0
Mucoviscidose					0
Paraplégie					0
Vascularisés, lupus érythémateux systémique, sclérodermie systémique					0

Polyarthrite rhumatoïde évolutive					0
Rectocolite hémorragique et maladie de Crohn évolutives					0
Scièreose en plaques					0
Scoliose idiopathique structurale évolutive					0
Spondylarthrite grave					0
Suites de transplantation d'organe					0
Autres, précisez					
Addictions	1	2			3
Situations de handicap					0
Pas de pathologie chronique					0
Suivi post sleeve		1			1
Maladie de Buerger		1			1
					0
					0
					0
					0
Ne sait pas, non renseigné					0
Total	1	6	0	0	7

Parmi les candidatures reçues dans l'année, combien de personnes étaient atteintes de plusieurs pathologies chroniques ? Voir les listes des pathologies ci-dessus	6
Parmi les candidatures reçues dans l'année, combien de personnes présentaient des conduites addictives ?	4

2- Admissions

Nombre de personnes admises dans l'année de référence	3
Nombre de personnes admises sur liste d'attente	0

Nombre de personnes accompagnées, admises dans l'année, orientées par :

Indiquez un seul service orientateur par personne admise

Établissement ou service médico-social du secteur de l'addictologie	
Établissement ou service médico-social du secteur des personnes en situation de handicap	
Lit d'accueil médicalisé (LAM)	
Lit halte soin santé (LHSS), LHSS mobiles, LHSS de jour	1
ACT hors les murs d'un autre ou du même gestionnaire	
ACT d'un autre gestionnaire	
Établissement social d'hébergement du dispositif AHI	
Établissement social d'hébergement relevant du dispositif national d'accueil (DNA)	
Services sociaux municipaux/départementaux	
Services sociaux hospitaliers et autres établissements sanitaires publics ou privés	
Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) ou unité sanitaire en milieu pénitentiaire (USMP)	
Association d'aide aux malades	
Autre établissement au service de l'association ou du service	
Initiative de la personne ou des proches	
Initiative du médecin traitant	2
Professionnels du 1 ^{er} recours	
Équipe mobile santé précarité et maraude	
115/La veille sociale/le SIAO	
Services spécialisés : prostitution...	

autres, précisez :

mandataire judiciaire	
Ne sait pas, non renseigné	
Total	3

IX. PROFIL DE LA FILE ACTIVE

La file active : les personnes occupant une place du dispositif dans l'année (personnes présentes au 31/12 + personnes sorties dans l'année)

1- Âge des personnes accompagnées (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées de moins de 18 ans	0
Nombre de personnes accompagnées entre 18 et 45 ans compris	4
Nombre de personnes accompagnées entre 46 et 60 ans compris	2
Nombre de personnes accompagnées de 61 ans ou plus	1
Total	7

2- Origine géographique (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées :

domiciliées dans le département	5
domiciliées dans un autre département de la région	
domiciliées dans d'autres régions	1
Sans domiciliation	1
autre, précisez	Ne sais pas, non renseigné
Total	7

3- Logement/hébergement avant l'admission (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées :

ayant un logement durable avant l'admission en ACT	2
ayant un hébergement provisoire ou précaire ou dans un habitat indigne, incurique ou inaccessible	
sans hébergement	5
autre, précisez	Ne sais pas, non renseigné
Total	7

4- Situation familiale (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées :

Célibataires	7
En couple	
Ne sait pas, non renseigné	
Total	7

5- Personnes sous main de justice ou sortant de prison (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées sous main de justice ou sortant de prison	0
--	---

Dont (situation à l'admission) :

Aménagement de peine	
Suspension de peine pour raison médicale	
Sortie de prison (libération)	
Ne sait pas, non renseigné	
total	0

Commentaires

L'établissement n'a pas accompagné de personne sous main de justice.

6- Profil des personnes accompagnées en fonction de leur(s) pathologie(s) (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Pathologie chronique principale (indiquez une pathologie par personne)

Nombre de personnes ayant la pathologie chronique suivante, ayant justifié l'admission :

	Femme	Homme	Transgenre	Mineur	Total
Déficit immunitaire primitif grave nécessitant un traitement prolongé, infection par le VIH					0
Hépatite B					0
Hépatite C					0
Tumeur maligne (cancer), affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique (exemple : lymphome)					0
Diabète de type 1 et diabète de type 2 de l'adulte ou de l'enfant					0
Néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif (insuffisance rénale)					0
Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves		1			1
Accident vasculaire cérébral invalidant					0
Formes graves des affections neurologiques et musculaires (dont myopathie), épilepsie grave					0
Insuffisance respiratoire chronique grave (exemple : asthme grave)		1			1
Affections psychiatriques de longue durée (exemples : dépression récurrente, troubles bipolaires)					0
Artériopathies chroniques avec manifestations ischémiques					0
Bilharziose compliquée					0
Maladie coronaire : infarctus du myocarde					0
Tuberculose active, lèpre					0
Cirrhoses					0
Insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques					0
Hémoglobinopathies, hémolyses, chroniques constitutionnelles et acquises sévères					0
Hémophilies et affections constitutionnelles de l'hémostase graves					0
Maladie d'Alzheimer et autres démences					0
Maladie de Parkinson					0
Maladies métaboliques héréditaires nécessitant un traitement prolongé spécialisé					0
Mucoviscidose					0
Paraplégie					0
Vascularisés, lupus érythémateux systémique, sclérodermie systémique					0
Polyarthrite rhumatoïde évolutive					0
Rectocolite hémorragique et maladie de Crohn évolutives					0
Sclérose en plaques					0
Scoliose idiopathique structurale évolutive					0
Spondylarthrite grave					0
Suites de transplantation d'organe					0

Autres, précisez					
Addiction	1	2			3
Suivi post sleeve		1			1
Maladie de Buerger		1			1
					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
Ne sait pas, non renseigné					0
Total	1	6	0	0	7

Comorbidités chroniques associées

Ne pas considérer les infections non chroniques, les effets post-chirurgicaux, l'incontinence, la perte d'autonomie... comme des comorbidités chroniques

Nombre de personnes accompagnées avec au moins une comorbidité chronique (hors addiction et situation de handicap)	7
--	---

Nombre de personnes ayant la comorbidité chronique suivante :

Plusieurs comorbidités peuvent être comptabilisées par personne

Ne pas comptabiliser à nouveau les pathologies principales (déjà mentionnées dans le tableau ci-dessus)

	Femme	Homme	Transgenre	Mineur	Total
Déficit immunitaire primitif grave nécessitant un traitement prolongé, infection par le VIH					0
Hépatite B					0
Hépatite C					0
Tumeur maligne (cancer), affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique (exemple : lymphome)		2			2
Diabète de type 1 et diabète de type 2 de l'adulte ou de l'enfant		1			1
Néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif (insuffisance rénale)					0
Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves		4			4
Accident vasculaire cérébral invalidant					0
Formes graves des affections neurologiques et musculaires (dont myopathie), épilepsie grave		1			1
Insuffisance respiratoire chronique grave (exemple : asthme grave)		5			5
Affections psychiatriques de longue durée (exemples : dépression récurrente, troubles bipolaires)	1	3			4
Artériopathies chroniques avec manifestations ischémiques		1			1
Bilharziose compliquée					0
Maladie coronaire : infarctus du myocarde		1			1
Tuberculose active, lèpre					0
Cirrhoses					0
Insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques					0
Hémoglobinopathies, hémolyses, chroniques constitutionnelles et acquises sévères					0
Hémophilies et affections constitutionnelles de l'hémostase graves					0
Maladie d'Alzheimer et autres démences					0

Maladie de Parkinson					0
Maladies métaboliques héréditaires nécessitant un traitement prolongé spécialisé					0
Mucoviscidose					0
Paraplégie					0
Vascularisés, lupus érythémateux systémique, sclérodermie systémique		1			1
Polyarthrite rhumatoïde évolutive					0
Rectocolite hémorragique et maladie de Crohn évolutives					0
Sclérose en plaques					0
Scoliose idiopathique structurale évolutive					0
Spondylarthrite grave					0
Suites de transplantation d'organe					0
Autres, précisez					
Addiction	1	5			6
Obésité morbide					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
					0
Ne sait pas, non renseigné					0
Total	2	24	0	0	26

7- Pratiques addictives relevant de problématiques pathologiques (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Les réponses peuvent être cumulatives. Un résident ayant une dépendance à l'alcool et sous traitement de substitution comptera pour 1 dans chaque case prévue.

Nombre de personnes accompagnées avec un :

	Usage à risque ou nocif d' alcool	3
	Usage à risque ou nocif de tabac	3
	Usage à risque ou nocif de substances psychoactives	3
	Traitement de substitution aux opiacés	1
	Usage à risque ou nocif de médicaments	0
	Addiction non liée à un produit : jeux, internet, téléphone...	1

Commentaires

Il faut ajouter à cela les personnes ayant présenté des addictions mais étant sevrés à l'entrée ou durant le séjour ACT : tabac 3 personnes, alcool 2 personnes.

8- Situation de handicap (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées :

	Femme	Homme	Transgenre	Mineur	Total
avec une situation de handicap reconnue par la MDPH	1	1			2

Commentaires

Sur l'année 2024 nous avons accompagné une dame qui avait une RQTH, nous avons pu travailler avec elle un projet de réinsertion professionnelle. Elle a travaillé quelques semaines via l'association Aurore sur le projet STEPS. L'établissement a également accompagné un homme percevant une AAH. Ce monsieur a fait un court séjour sur un logement ACT et a ensuite été orienté vers les LHSS en raison de ses difficultés à vivre seul dans le logement.

X. LES SORTIES (ne pas tenir compte des accompagnants)

1- Personnes accompagnées sorties dans l'année

Nombre de personnes accompagnées sorties du dispositif dans l'année (personnes décédées comprises)	5
--	---

2- Orientations effectives après la sortie

Répartition des personnes sorties dans l'année (indiquez une seule solution par personne)

Inscrire la situation d'hébergement à la sortie (excepté pour les personnes décédées), même de celles qui ont été exclues ou qui ont rompu leur contrat d'accompagnement

Nombre de sortants :

décédés pendant l'accompagnement	
ayant eu accès à un logement autonome avec bail direct	
ayant accédé à un logement autonome avec bail glissant ou un logement accompagné	
ayant accédé à un hébergement pérenne chez des proches	
ayant accédé à un hébergement provisoire ou précaire (chez des proches, en hôtel, hébergement d'urgence...)	2
ayant intégré un établissement social du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion (AHI) (centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), centre d'hébergement	
ayant intégré un établissement social du dispositif national d'accueil (DNA)	
ayant intégré un LAM	
ayant intégré un établissement médico-social pour personnes âgées	
ayant intégré un établissement médico-social pour personnes en situation de handicap	
ayant intégré un établissement médico-social spécialisé en addictologie	
ayant été admis dans un établissement de santé (hôpital, SSR...)	
ayant été admis en hôpital psychiatrique	
ayant été emprisonnés dans un établissement pénitentiaire	
étant rentrés dans leur pays d'origine (volontairement ou non)	
autre préciser,	
logement autonome (propriétaire)	1
départ volontaire	1
orientation sur le service LHSS	1
Ne sait pas, non renseigné	
total	5

Parmi ces sortants, combien

sont également entrés dans un dispositif ACT hors les murs	
ont rompu le contrat d'accompagnement à leur initiative	1
ont été exclus du dispositif	

Commentaires

Une personne accompagnée sur les ACT a quitté son logement à son initiative, cette personne avait des difficultés financières et relationnelles dans son travail. Il a fait un message à l'établissement expliquant vouloir repartir à zéro dans une autre ville. Deux personnes accompagnées par le service ont quitté leur logement pour se rapprocher de leur famille. Ils ont, d'après leurs dires, étaient hébergés par leurs proches dans un autre département. Une personne en fin de vie, a pu réintégrer sa maison (propriétaire) afin de finir ses jours "chez lui" comme il le souhaitait. L'autre personne a été orientée vers le service LHSS. L'équipe a pu rapidement évaluer que cette personne n'était pas en capacité de vivre seul en appartement.

XI. LES DURÉES DE SEJOURS (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées au 31/12 dans l'ACT (période totale, si allers-retours)

Nombre de personnes sorties dans l'année
qui étaient accompagnées dans le
dispositif depuis:

0 à 6 mois	2	2
6 à 12 mois	0	3
12 à 18 mois	0	0
18 à 24 mois	0	0
plus de 2 ans	0	0
	2	5

Durée moyenne de séjour uniquement des personnes sorties dans l'année (en jours) 142

Par exemple, sur 10 personnes dans la file actives, 3 sont sorties du dispositif dans l'année :
durée de séjour de la personne A : 244 jours (soit 8 mois)
durée de séjour de la personne B : 517 jours (soit 1 an et 5 mois)
durée de séjour de la personne C = 395 jours (1 an et 1 mois)

$$\text{durée moyenne de séjour} = \frac{244 + 517 + 395}{3} = 385,3 \text{ jours}$$

Taux d'occupation

0,63

(= nombre de journées d'occupation/ nombre de journées autorisées)

En cas d'hospitalisation par exemple, lorsque la place est momentanément inoccupée, mais gardée pour le résident concerné, celle-ci est considérée comme occupée.

En cas de suspension temporaire de la possibilité d'accompagnement par la structure ACT, si la place d'ACT n'est pas "occupable" dans les faits, elle est tout de même autorisée et doit entrer dans le décompte du dénominateur "nombre de journées autorisées"

Commentaires (impact des accompagnants par exemple)

Durant l'année, deux personnes accompagnées ont été hospitalisées mais leur place en logement a été maintenue. Une personne a été hospitalisée 18 jours en addictologie, l'autre a été hospitalisée en service de médecine à 3 reprises pour un total de 31 jours sur l'année. A l'automne, le service a dû programmer le réaménagement de deux logements suite à des dégradations. Ces deux logements n'ont pas eu être mis à disposition sur une période de quelques mois, ce qui explique la baisse de prise en charge sur la fin d'année. De plus, un autre logement a dû être traité contre les cafards via l'intervention d'une entreprise spécialisée, suite à l'infestation de logements voisins. Ce logement, n'a pas pu être mis à disposition sur plusieurs semaines.